

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du JEUDI 05 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-neuf août, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : MM. FOURRÉ Georges, ROMELOT Jean, PROUVOST Gérard, Mmes LAVA Francine, SANCHEZ Marie, M. JEAUNAUX Jérôme, Mmes PLANSON Patricia, PETIT Marie-Christine, MM. HERDHUIN Jacques, FALLET Jean-Luc, DIDIER Gérard, BESSÉ Jean-Pierre et ROBERT Denis.

Absent ayant donné pouvoir : néant.

Absentes excusées : Mmes FÉTY Nora, MACREZ Stéphanie et LEGUILLETTE Christine.

Absents : Mmes NAUDÉ Marie-Josèphe, BIBLOCQ Stéphanie, DOINEL Josiane, M. TEKOUK Beudihiba, Mme SONNETTE Séverine et M. DECHAMPS Éric.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme SANCHEZ Marie.

Le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2019 est adopté à l'unanimité, sans observations.

### **MAPA CREATION CIMETIERE – CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation d'entreprises concernant la création d'un cimetière, route du Rez, pour les trois lots.

Lot 1 - VRD – estimation :	270.810,00 € HT
EIFPAGE	346.682,00 € HT
COLAS	284.440,60 € HT
RVM	298.744,10 € HT

Lot 2 - Espaces verts – estimation : 23.015,00 € HT  
Aucune offre déposée.

Lot 3 - Maçonnerie / génie civil – estimation : 58.000,00 € HT  
LEBLANC BATIMENT 82.148,37 € HT

Constatant les tarifs élevés par rapport à l'estimation des travaux et le peu d'offres, la commission d'appel d'offres a décidé l'ouverture d'une négociation financière, d'une part, et une consultation en directe pour le lot n'ayant pas reçu d'offre, d'autre part.

Le Maire présente le résultat après négociations.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### Lot 1 - VRD

L'entreprise a accordé une remise commerciale,  
COLAS 269.921,10 € HT soit 323.905,32 € TTC.

### Lot 2 - Espaces verts

L'entreprise consultée en direct propose une offre correspondant au budget alloué pour le lot  
soit 23.035,00 € HT.

### Lot 3 - Maçonnerie / génie civil

L'entreprise a accordé une remise commerciale et après suppression de « la fourniture et pose  
de columbarium »  
LEBLANC BATIMENT 70.000 € HT soit 84.000,00 € TTC.

Après lecture du résultat des négociations, la commission propose de retenir l'entreprise :

Lot 1 : Colas pour 269.921,10 € HT

Lot 2 : Espaces et Jardins pour 23.035,00 € HT

Lot 3 : Leblanc Bâtiment pour 70.000,00 € HT

Suivant les mandats négociés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision de la commission et autorise le maire  
à signer le marché avec l'entreprise Colas (lot 1), Espaces et Jardins (lot 2) et Leblanc  
Bâtiment (lot 3).

### **MAPA CREATION SENTIER PEDAGOGIQUE RUDENOISE – CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation d'entreprises  
concernant la création d'un sentier pédagogique à Rudenoise, trois lots.

Lot 1 - VRD - estimation : 67.420,00 € HT

RVM 95.298,70 € HT

Lot 2 - Maçonnerie / génie civil - estimation : 36.690,00 € HT

LEBLANC BATIMENT 57.738,84 € HT

Lot 3 - Passerelles - estimation : 19.000,00 € HT

Aucune offre déposée

Compte tenu des offres élevées par rapport à l'estimation, la commission d'appel d'offres a  
décidé d'ouvrir les négociations avec les entreprises respectives pour chaque lot et ouvrir une  
consultation en direct pour le lot n'ayant pas obtenu d'offre.

Le Maire présente les négociations et modifications apportées, à savoir :

Lot 1 - VRD

Remise commerciale complétée par la suppression des enrobés de parking.

RVM 70.005,20 € HT soit 84.006,24 € TTC

Lot 2 - Maçonnerie / génie civil

Remise commerciale accordée par l'entreprise

LEBLANC BATIMENT 50.999,79 € HT soit 61.199,75 € TTC

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### Lot 3 - Passerelles

Après consultation des entreprises Grad et Amexboix, l'offre remise par Grad Travaux est très proche de l'estimation budgétaire 19.800,00 € HT soit 23.760,00 € TTC

Après lecture des négociations, la commission propose de retenir l'entreprise :

Lot 1 : RVM	pour 70.005,20 € HT
Lot 2 : Leblanc Bâtiment	pour 50.999,79 € HT
Lot 3 : Grad Travaux	pour 19.800,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision de la commission et autorise le maire à signer le marché avec RVM (lot 1), Leblanc Bâtiment (lot 2) et Grad Travaux (lot 3).

### **TRANSFERT DE CREDITS**

Monsieur le Maire présente le transfert des crédits suivants :

C/2313 op. cimetièrre/18001	= - 76.000 €
C/2315 op. voirie/1032	= + 76.000 €

C/2313 op.cimetièrre/18001	= - 10.000 €
C/ 21578 op. acq. matériel/95001	= + 10.000 €

C/2313 op.cimetièrre/18001	= - 10.000 €
C/2315 op.EP/1029	= + 10.000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce transfert de crédits.

### **PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAINS**

Monsieur le Maire demande à M. Jean ROMÉLOT de quitter la salle. Le maire présente la proposition faite par M. Jean ROMÉLOT de vendre à la commune de Charly deux parcelles, AH257 pour 1a 36ca et AH255 pour 3a 98ca, soit 5a 34ca au tarif de 65€/m2.

Ces parcelles sont situées à l'arrière de sa propriété « rue Leduc de la Tournelle », à côté du parking derrière la maison de santé. L'intéressé propose un mur de 2m10 édifié à sa charge avant cession.

Les élus débattent sur la destination de cette acquisition notamment un agrandissement de parking de la maison de santé.

Avant de prendre une décision définitive, un rendez-vous sur place sera proposé.

### **BAIL 20 RUE DU STADE GARNIER**

Le Maire rappelle que la délibération de cet objet est supprimée. Seulement il tient à apporter quelques informations sur le projet d'entreprise à cet endroit.

La société CG Innovation et Environnement, en cours de création, envisage, à partir des pièces fabriquées ailleurs, le montage de chaufferettes pour lutter contre le gel.

Elle concernerait l'ensemble des vignobles et vergers.

CG Innovations et environnement souhaite pouvoir établir domiciliation 20 rue du Stade Garnier, local vacant actuellement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### **TARIF CANTINE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif de la cantine passera de 3.30€ le repas à 3.35€ le repas au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Précision jointe que ce tarif correspond uniquement aux frais de repas élaboré par le collègue, la commune ne facturant pas les frais de fonctionnement du personnel.

### **RECRUTEMENT AGENTS POUR LA SURVEILLANCE CANTINE**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de recruter deux personnes pour surveiller le temps cantine de 12h00 à 13h30, quatre jours par semaine à l'école élémentaire.

Après étude des candidatures, Monsieur le Maire informe que deux agents sont recrutés pour effectuer la surveillance cantine du 2 septembre 2019 au 31 juillet 2020 à raison de 6h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **REQUETE ANNULATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé en séance du 11 juin 2019.

Il fait part d'un recours reçu le 26 août 2019 du Tribunal Administratif d'Amiens représentant la requête de :

Monsieur Jean-Pierre LEGUILLETTE,  
Madame Marie-Martine HENRY épouse LEGUILLETTE,  
Monsieur Olivier LEGUILLETTE,  
Madame Carole LEGUILLETTE épouse RIVAILLER,  
Madame Jocelyne LEGUILLETTE veuve MARCOULT,  
Madame Anne-Marie LEGUILLETTE épouse FOUQUE,

Propriétaires indivis des parcelles cadastrées Commune de Charly-sur-Marne : section AC n°281, 286, 278.

« décision d'attaquer la délibération du Conseil Municipal de Charly-sur-Marne en date du 11 juin 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la Commune de Charly-sur-Marne (02) ».

Telles sont les raisons pour lesquelles, ils demandent :

1/ d'annuler la délibération du Conseil Municipal de Charly-sur-Marne en date du 11 juin 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la Commune de Charly-sur-Marne,

2/ d'annuler le Plan Local d'Urbanisme de la Commune,

3/ de mettre à la charge de la Commune de Charly-sur-Marne une indemnité de procédure de 4.500 euros au titre des dispositions de l'Article L761-1 du Code de justice administrative.

Monsieur le Maire rend compte que ce dossier a été adressé à l'assurance de la Commune et transmis au Cabinet d'Avocats MASSON DUTAT qui a été nommé pour défendre la Commune sur ce recours auprès du Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à poursuivre les démarches de cette procédure.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### **PARTICIPATION BRANCHEMENT ELECTRIQUE ENTREPRISE SCR02**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'établissement du bail avec l'entreprise SCR02 pour un local sis 35b avenue Fernand Drouet, il avait été évoqué la prise en charge de la moitié des frais de raccordement électrique par chacune des parties.

La facture ENEDIS s'élève à 2.448,72€. Il propose la prise en charge de la moitié par la Commune soit 1.224,36€.

Il précise que Monsieur LE CORRE a très bien aménagé la partie des locaux à l'occasion de la création de son entreprise.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la prise en charge des frais de branchement électrique pour un mandat de 1.224,36€ auprès d'ENEDIS.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Voirie : pose d'ECF rue Paul Hivet et Montdorin à compter du 16 septembre 2019.
- Foire de la Vigne : dimanche 8 septembre 2019.
- Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier émanant de l'école maternelle sollicitant une participation de la commune de 30% pour un projet de classe découverte en juin 2020. Le budget de 210 € par élève, pour au plus 24 élèves, représenterait une aide financière de 1.512€. Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place de ce projet.
- L'opération « Brioches » est prévue le samedi 5 octobre prochain sur le territoire de la commune.
- Le goûter animé des personnes âgées est prévu le mercredi 4 décembre prochain.
- Denis ROBERT réitère l'installation d'un miroir sur la partie basse du parking Clos de la Vallée et également un passage piéton.
- Georges FOURRÉ fait remarquer que les commerçants ne se faisaient pas livrer le jeudi (jour du marché), aujourd'hui, ce n'est plus le cas !
- Le projet « Caméra » est bouclé. Les premières installations sont prévues fin d'année 2019 et le reste début 2020.
- Patricia PLANSON demande pourquoi les éoliennes sont à l'arrêt depuis un moment ?  
Un incident depuis juin a obligé la mise en arrêt du site de la Picoterie. Les barrières de sécurité prêtées par la Commune ont disparues ! Elles seront remboursées par l'entreprise responsable du site.
- Francine LAVA fait remarquer que l'éclairage public route du Monthuys est très lumineux ; par ailleurs rue Emile Morlot un éclairage public est masqué par les arbres de la première propriété.
- Denis ROBERT demande que les services de la gendarmerie soient présents en centre-ville pour constater la vitesse excessive des automobiles et motos notamment fin de journée.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

•Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la DGFIP de l'Aisne suite à la motion prise par le Conseil Municipal quant au maintien du réseau de proximité des services des impôts et fiscalité à Charly-sur-Marne et Château-Thierry.

« Les cadres de la DGFIP apporteront un accompagnement plus étroit qu'aujourd'hui, dans leur gestion financière et la préparation de leurs projets, aux collectivités rurales qui, jusqu'à présent non pas accès à une expertise personnalisée, à l'instar de ce que seules les collectivités urbaines les plus importantes peuvent offrir » écrit par Madame l'Administratrice Générale des Finances Publiques.

Actuellement le projet de restructuration est identique à celui présenté en juin.

•Georges FOURRÉ fait remarquer que la Poste était fermée le matin durant l'été. Pas d'affichage !

Une administrée ne reçoit plus de la Poste ses quotidiens ! Aucune information.

•Monsieur le Maire présente une étude financière établie par le Receveur Municipal sur l'exercice 2018. La situation financière de la Commune est bonne.

•Lecture par Monsieur le Maire d'un mail de Madame Christine LEGUILLETTE sur l'entretien de la route de Villiers St Denis.

•Déchetterie : pas de limitation mise en place pendant les vendanges.

•Jérôme JEAUNAUX informe que les portes en métal des poubelles du point de vue, route de Crouttes, ont été volées.

•Gérard DIDIER demande qu'en est-il de la non circulation des bus route des Fermes ?  
En attente de la réponse du Maire d'Essômes-sur-Marne.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 20.